

PROJET INSTITUTIONNEL 2016-2020



TABLE DES MATIERES

Avant-propos	2
Glossaire et acronymes	2
Explicitation des valeurs	3
Conception de l'animation	4
Explicitation de l'organisation	5
Logiques d'actions	9
Processus d'évaluation	12
Conclusion	13

I Avant-propos

Loin d'être déconnecté du monde qui l'entoure, le projet institutionnel qui suit a pour but de refléter les visions du Comité de l'association de la Maison de Quartier de Plainpalais (MQP), l'expertise des professionnels, les remarques des habitants, des données factuelles statistiques et celles relatives à la fréquentation des activités.

Ce projet institutionnel repose sur les données acquises par la méthodologie du *diagnostic en marchant*. Cette démarche participative a été réalisée en duo, un professionnel de l'équipe marchant avec un membre du Comité au travers des secteurs délimités du quartier.*

Le présent document constitue la base des options de travail du Comité et de l'équipe d'animation de la MQP. Elaboré en 2015 et 2016 il est établi pour une durée de 4 ans, soit de 2016 à 2020.

II Glossaire et acronymes

MQP	Maison de quartier de Plainpalais
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
FCLR	Fédération des centres de loisirs et de rencontres
CCV	Coordination réunissant tous les centres de loisirs et maisons de quartier de la Ville de Genève
HETS	Haute école du travail social
CFC	Certificat fédéral de capacité
DIP	Département de l'Instruction publique
Loi J 6 11	Loi du 15 mai 1998 relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (LCL FASe)
Charte cantonale	La charte cantonale complète et développe les éléments contenus dans la loi J 6 11 du 15 mai 1998 et ses annexes (statuts et règlement interne de la FASe).

Il y a lieu de considérer que les termes utilisés s'entendent **au féminin comme au masculin**.

* Les détails et résultats dépassant le cadre de la présentation de notre projet institutionnel (PI), ils font l'objet d'un document distinct disponible sur demande auprès de la MQP.

III Explicitation des valeurs

Introduction et description du processus

Il a été demandé à chacun des membres du Comité et de l'équipe d'animation de la MQP de réfléchir aux valeurs importantes à leurs yeux et de les présenter à l'occasion d'une séance de travail.

Cette séance a eu lieu au mois de septembre 2015. Au cours de celle-ci, chacun a présenté les valeurs qu'il considérait comme essentielles en les explicitant, favorisant ainsi un échange constructif au sein du groupe de travail. Il en est ressorti une liste de valeurs qui ont été regroupées en fonction de leurs similitudes. Ces valeurs ont ensuite été classées en fonction du nombre de voix que chacune remportait. Nous avons pris l'option de mentionner chacune des valeurs dans le document final, afin que chacun puisse s'y retrouver dans le cadre des réflexions qu'il a menées en groupe, mais aussi personnellement.

Présentation des valeurs

Les valeurs sont présentées ci-dessous par ordre décroissant (entre parenthèses : nombre de personnes se reconnaissant dans chaque groupe de valeurs).

1. Participation, liberté, citoyenneté, démocratie (11)

De l'importance que chacun puisse s'exprimer, s'engager, se sentir appartenir à la vie de son quartier; de la nécessité d'encourager l'expression citoyenne.

2. Respect (9)

Respect dans son sens large : respect des autres, de soi-même, des idées, des lieux de vie et d'échange.

3. Universalité, intégration, diversité culturelle (7)

Que chacun, sans distinction, se sente appartenir à la vie de quartier, à ses événements et à son fonctionnement.

4. Education, prévention (6)

Par des actes, des discours et la définition d'un cadre; le repère de problématiques et les réponses qui y sont apportées.

5. Accès à la culture (5)

Par la diversité, le choix, la pratique de prix abordables.

6. Convivialité/vivre ensemble, plaisir (5)

Par des actions concrètes et la multiplication de moments de rencontre permettant le mieux-vivre ensemble.

7. Tolérance, ouverture (4)

Accepter et favoriser la discussion et l'échange lorsque les idées divergent.

8. Respect de l'environnement, qualité de vie (4)

En étant attentif au bien-être des habitants, en se tenant à leur écoute, en encourageant le développement des espaces verts et de la mobilité douce.

9. Justice, équité, égalité

10. Accueil

11. Travail

12. Ecoute/empathie

13. Clarté/transparence

14. Ethique

15. Solidarité

16. Famille

IV Conception de l'animation

La MQP se veut un outil de changement en vue d'améliorer la qualité de vie dans le quartier. Pour ce faire, elle se base sur les valeurs définies ci-dessus. Elle reprend les missions définies dans la charte cantonale et la loi J 6 11.

Nos actions sont construites de façon à agir sur les éléments suivants :

- Action éducative auprès des jeunes
- Partage d'expérience pour les adultes
- Mettre des populations en lien quels que soient leur âge, leur provenance ou leur statut social
- Encourager les interactions entre groupes de toutes cultures
- Ouvrir l'animation à toutes les populations
- Renforcer les ressources des personnes
- La MQP respecte et encourage les valeurs de libre adhésion des individus et des groupes
- Les personnes qui fréquentent la MQP contribuent à la construction des activités (acteurs et citoyens)
- Cadre de prévention visant les enfants et les jeunes pour déceler et prévenir les conduites à risque et les facteurs amenant à ces conduites
- Encourager l'expression artistique et la création culturelle
- Faciliter et encourager l'accès à la culture

V Explication de l'organisation, en particulier en ce qui concerne la dimension participative

La Maison de quartier de Plainpalais est organisée sous la forme d'une association au sens des articles 60 à 79 du Code civil suisse. Elle est dirigée par un Comité composé de bénévoles.

Son mandat est défini par la loi relative aux centres de loisirs (J 6 11) du 15 mai 1998 et par la Charte cantonale des centres du 22 septembre 1993.

L'association fait partie de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) qui regroupe tous les centres. Les partenaires de la structure cantonale sont: la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR), la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), la Ville de Genève et les syndicats signataires de la Convention collective de travail pour le personnel.

La FASe édicte des normes cantonales, assure la distribution des ressources entre les centres concernant le personnel d'encadrement (animateurs, personnel d'entretien, secrétaires et moniteurs) et emploie le personnel. Les associations sont par délégation les "employeurs quotidiens" du personnel mis à disposition par la FASe.

Les associations des centres sont subventionnées par les communes.

Les bénévoles, qui composent le Comité, et les professionnels, employés la FASe, constituent les deux piliers du centre : *le pilier associatif* et *le pilier professionnel*.

Le rôle et les compétences de chaque partenaire sont définis par les dispositions cantonales (Loi J 6.11, Charte cantonale et Convention collective de travail) et les normes et décisions de la FASe.

Au plan interne, le rôle et les compétences de chaque organe sont définis par les statuts de l'association et le présent projet institutionnel.

1. *L'association de la MQP* a été créée par une Assemblée générale constitutive en 1986. En 2012, l'Assemblée générale a approuvé les nouveaux statuts qui sont régulièrement remis à jour.

Les statuts décrivent très précisément les rôles et responsabilités respectifs de l'association, de l'Assemblée générale et du Comité. Ils sont disponibles sur le site internet.

L'association :

- est attentive aux besoins réels de la population, l'informe de ses activités, sollicite ses propositions,
- s'efforce de rassembler les forces nécessaires à la poursuite de ses buts,
- favorise la concertation entre les groupes qui sont actifs dans son environnement pour promouvoir l'action socioculturelle et associative,
- développe une relation par laquelle l'intérêt de l'utilisateur rejoint celui de la collectivité,
- met ses équipements à disposition et peut prêter ou louer des locaux, dans le respect de la convention cadre d'utilisation de ceux-ci ou d'une convention similaire établie avec l'autorité communale.

2. *L'Assemblée générale de l'association*

L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle se prononce sur l'admission ou l'exclusion des membres, l'élection du Comité, les propositions de modifications des statuts, le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé, le budget annuel, la politique d'animation et le montant de la cotisation annuelle.

3. *Le Comité et son rôle*

Le Comité est l'organe exécutif de l'association et est chargé de veiller à la bonne marche de celle-ci.

Il gère et représente l'association en conformité avec les statuts et les décisions de l'Assemblée générale. Il engage l'association par les signatures de deux de ses membres. Le bureau, constitué du trésorier, du président et de un ou deux membres désignés par le Comité, prépare les séances du Comité et constitue l'organe de liaison entre le Comité et l'équipe.

Les tâches du Comité sont les suivantes :

- définir les orientations d'entente avec l'équipe d'animation,
- administrer les biens de l'association,
- veiller à l'entretien et à l'aménagement des locaux et des équipements,
- convoquer l'Assemblée générale si nécessaire,
- proposer à la FASe l'engagement, le transfert ou le licenciement des animateurs et autres collaborateurs du centre,
- établir le cahier des charges du personnel en collaboration avec l'équipe d'animation,
- assurer les relations avec les autorités communales et cantonales, ainsi qu'avec tous les organismes concernés,
- assurer la liaison avec la FCLR.

Le Comité définit, en collaboration avec l'équipe d'animation, les missions et les objectifs de la Maison de quartier. Il délègue à l'équipe, dans des limites définies, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et l'administration courante. L'équipe d'animation rend des comptes au Comité sur ces délégations.

4. *L'équipe d'animation (ce point est repris du PI 2008-2012)*

L'équipe d'animation organise son travail librement en répartissant les tâches entre ses membres. Chaque animateur est responsable d'un secteur d'activités et de diverses tâches administratives ou de gestion. Lors de la répartition des tâches et la planification des horaires, le choix des animateurs est respecté.

Certaines tâches (coordination, communication et comptabilité) demandent des compétences spécifiques; elles sont qualifiées de «spécialistes». Les animateurs endossant ces tâches doivent suivre une formation adéquate.

La répartition des tâches se fait sur la base du temps de travail annuel et de manière équitable entre les membres de l'équipe. La répartition des tâches et la planification des horaires des animateurs se font une fois par année, à la rentrée scolaire.

Le colloque, la coordination d'équipe

Le colloque choisit en son sein un coordinateur qui a pour mission principale d'être le garant du fonctionnement interne. Le coordinateur représente l'équipe d'animation au sein du bureau, du Comité et vis-à-vis de la FASE.

Le colloque d'animation est l'organe décisionnel de l'équipe d'animation. Il est préparé et animé par le coordinateur. Il est composé des animateurs. La secrétaire sociale assiste au colloque. Les décisions se prennent à la majorité des voix. Aucune décision n'est prise lors d'une première discussion.

La décision intervient en deuxième discussion si possible sur la base d'un consensus. A défaut, les décisions se prennent à la majorité des voix. Les décisions importantes sont consignées dans un classeur ad hoc.

Organisation interne

La Maison de quartier est organisée **en secteurs** et en tâches répartis entre le personnel.

- secteur adolescents
- secteur préadolescents
- secteur enfants
- secteur toute population
- coordination : organisation et répartition des tâches et des horaires de l'équipe d'animation, fonctionnement interne, colloques d'équipe, relations avec la FASE, gestion des ressources humaines, lien avec le Comité, communication interne, gestion administrative et financière (budget, suivi, bouclage)
- comptabilité
- gestion moniteurs
- logistique/informatique
- représentation Centres-Ville
- secrétariat
- communication externe
- encadrement stagiaires
- nettoyage
- maintenance.

La responsabilité des secteurs

Les secteurs sont autonomes dans l'organisation de leur travail. Ils peuvent prendre des décisions pour autant que celles-ci restent dans le cadre défini :

- respect du budget,
- pas de répercussions sur l'organisation interne ou qui nécessiterait la modification des horaires des autres animateurs,
- respect du projet institutionnel.

L'équipe d'animation assure la responsabilité, l'organisation et la supervision du travail des moniteurs et du personnel.

Les activités sont organisées en fonction des logiques d'action définies dans le projet institutionnel. Une large place est donnée à l'initiative personnelle pour autant que celle-ci coïncide avec les missions et objectifs définis. Les nouvelles activités sont débattues au sein du colloque d'animation et doivent être avalisées par le Comité.

Les relations extérieures, les délégations

Les relations avec les autorités politiques et les organes de la FASE sont l'œuvre du Comité. Ce dernier peut, en fonction des sujets, déléguer son autorité et être représenté par le coordinateur ou un animateur.

Les relations avec la FCLR sont à charge des membres du Comité.

Au sein de la Coordination des Centres-Ville la MQP est représentée par un membre de l'équipe d'animation et un représentant du Comité.

L'évaluation du fonctionnement

Une évaluation sur l'organisation interne et les modalités de fonctionnement a lieu chaque année entre les membres de l'équipe d'animation, puis avec le Comité. Cette évaluation peut conduire à la modification de l'organisation interne, des objectifs ou de la structure des tâches ou secteurs.

5. Les bénévoles, les partenaires non institutionnels et les acteurs du quartier.

Le réseau institutionnel

Les bénévoles

Les premiers bénévoles sont **les membres du Comité**. Ceux-ci assument les tâches décrites au point précédent et indispensables à l'existence de la MQP. Ils participent activement à la préparation, l'organisation et l'animation de différentes festivités en collaboration avec l'équipe.

L'équipe de professionnels à travers la conception de l'animation et grâce à ses contacts très étroits avec **les usagers** (membres ou non membres de l'association) est très sensible à leurs besoins et sollicite leur participation autant que faire se peut.

Des membres de l'association (de même que **des commerçants voisins et connaissances**) apportent régulièrement ou ponctuellement leur aide indispensable à la réussite de ces mêmes manifestations.

Enfin, **le réseau** institutionnel (membres de la coordination prévention, HETS, UAC, TSHM, etc.) est précieux et participe activement à la vie de la MQP.

En conclusion, la dimension participative fait partie des piliers de l'existence de la MQP.

VI Logiques d'action

Ce chapitre ne comporte pas d'objectifs opérationnels qui ne sont plus présentés dans le projet institutionnel. Nous avons tenu compte de la démarche de diagnostic en marchant effectuée en hiver 2014-2015 qui met en évidence la gentrification du quartier. Les spécificités de la population de Plainpalais (composée de plus d'actifs que le reste de la ville et comportant moins de personnes à faibles revenus, que par le passé, de même moins d'enfants et de personnes âgées) sont également prises en considération.



Logique	Valeurs	Intentionnalités	Eléments représentatifs
Eudémoniste	• Plaisir • Intégration et diversité culturelle • Qualité de vie • Convivialité	Accession à la réalisation de soi, au plaisir, à travers l'intégration à des groupes et la communication avec les autres et la solidarité.	Favoriser le développement personnel en particulier à travers l'expression associative et artistique. Organiser des événements festifs qui favorisent la rencontre multiculturelle et transgénérationnelle. Favoriser la pratique du sport, en particulier pour les enfants et les ados.
Innovation	• Accès à la culture • Ouverture • Découverte	Projection vers l'avenir et cheminement vers de nouveaux horizons au travers de projets créatifs.	Soutenir et favoriser l'expression culturelle et la création artistique amateur. Permettre aux usagers de toutes générations d'acquérir de nouvelles compétences créatrices.
Civique	• Démocratie, participation • Egalité, justice • Respect, tolérance • Transparence • Famille • Clarté	Reconnaissance de tout individu en tant que sujet de droit et de son engagement dans le développement de démarches participatives assurant le respect des diversités et visant l'intérêt général.	Développer la participation citoyenne : soutenir, collaborer et aider à la création de projets en mettant l'accent sur l'expression citoyenne et en offrant un soutien logistique.
Coopération communautaire	• Écoute, accueil • Convivialité, empathie • Solidarité • Citoyenneté, liberté • Vivre ensemble	Renforcement des liens sociaux et développement des sentiments d'appartenance à des groupes; promotion de l'entraide, du partage et de la vie associative.	Etre attentif aux personnes fragilisées financièrement, physiquement et socialement en les intégrant dans des projets et actions de vie du quartier. Mettre sur pied différentes activités dans le but de permettre aux gens de se rencontrer, d'échanger et de communiquer en offrant également des espaces de rencontre et de détente.
Educative	• Education et savoirs • Universalité • Travail • Prévention	Transmission de savoirs concernant non seulement les connaissances, mais également les codes sociaux implicites indispensables au monde du travail. Formation de la relève.	Favoriser le développement personnel en stimulant et soutenant la mise en place d'activités ayant pour but l'acquisition de savoirs. Favoriser l'insertion dans le monde du travail. Contribuer à la lutte contre l'échec scolaire. Mener une politique de prévention et d'éducation auprès des jeunes en collaboration avec les autres acteurs du domaine de la jeunesse. Participer à la formation des professionnels du secteur en accueillant et en encadrant des stagiaires et apprentis.
Ecologie	• Respect de l'environnement • Ethique	Prise en compte de la charge carbone à la MQP.	Initiation aux aspects des ressources limitées. Informar, éduquer et sensibiliser à tous les aspects de la protection de l'environnement et du développement durable.

Logiques d'action exemples d'activités MQP

Logique	Éléments représentatifs	Exemples d'activités MQP
Eudémoniste	Favoriser le développement personnel en particulier à travers l'expression associative et artistique. Organiser des événements festifs qui favorisent la rencontre multiculturelle et transgénérationnelle. Favoriser la pratique du sport, en particulier pour les enfants et les ados.	Fêtes de quartier, de la Villa, du printemps, dimanches familles, Chaumettes en été, barbecues, centres aérés, accueil ado et enfants, yoga et autres cours de gym, art Club, théâtre, cinéma, etc.
Innovation	Soutenir et favoriser l'expression culturelle et la création artistique amateur. Permettre aux usagers de toutes générations d'acquérir de nouvelles compétences créatrices.	Cours de chant, de danse, un brin créatif, etc.
Civique	Développer la participation citoyenne : soutenir, collaborer et aider à la création de projets en mettant l'accent sur l'expression citoyenne et en offrant un soutien logistique.	Plats du jour, tonnelles (suite du diagnostic en marchant), exposition des artistes, etc.
Coopération communautaire	Etre attentif aux personnes fragilisées financièrement, physiquement et socialement en les intégrant dans des projets et actions de vie du quartier. Mettre sur pied différentes activités dans le but de permettre aux gens de se rencontrer, d'échanger et de communiquer en offrant également des espaces de rencontre et de détente.	Rencontres jeunes parents, mercredis familles, jeudis pétanque, repas de quartier, exposition des artistes, patchwork. Travail en réseau, coordination prévention, etc.
Educative	Favoriser le développement personnel en stimulant et soutenant la mise en place d'activités ayant pour but l'acquisition de savoirs. Favoriser l'insertion dans le monde du travail. Contribuer à la lutte contre l'échec scolaire. Mener une politique de prévention et d'éducation auprès des jeunes en collaboration avec les autres acteurs du domaine de la jeunesse. Participer à la formation des professionnels du secteur en accueillant et encadrement des stagiaires et apprentis.	Mercredis enfants, accueil ados, Chaumettes en été, cours de chant, de danse, de théâtre, de cirque, jeu de Go, informatique. Aide à la recherche de stages. Accueil de stagiaires, d'apprentis CFC, etc.
Ecologie	Initiation aux aspects des ressources limitées Informer, éduquer et sensibiliser à tous les aspects de la protection de l'environnement et du développement durable	Cette logique d'action est développée en filigrane à travers toutes nos activités : menus du mercredi confectionnés à partir d'aliments de proximité, tri sélectif, sensibilisation des enfants et des ados au tri, choix d'artistes « non polluants », mobilité douce, etc.

VII Processus d'évaluation, évaluation concertée en vue de la validation des projets institutionnels

Le processus d'évaluation comporte deux volets : l'évaluation de nos activités au quotidien et l'évaluation concertée en vue de la validation des projets institutionnels.

1. *Evaluation de nos activités* (repris du PI 2008-2012)

« L'évaluation sert à mesurer les effets de nos actions. Elle nous permet de comprendre les écarts entre l'objectif et le résultat et de poser un diagnostic. Le but principal est de pouvoir réorienter nos actions.

Elle porte principalement sur les objectifs prioritaires (...). Elle est conduite à l'interne sous la forme d'une auto-évaluation. L'équipe d'animation évalue les objectifs ; les objectifs prioritaires font l'objet d'une discussion conjointe avec le Comité. »

2. *Evaluation concertée en vue de la validation du Projet Institutionnel*

Le projet d'évaluation concerté a été élaboré par la commission de validation de la FCLR (voir ci-après).

Cette évaluation qui démarre en janvier 2016 est étalée sur trois ans. Le processus comporte quatre étapes :

- séance d'information dans chaque MQ dont le PI est évalué,
- évaluation concertée MQ et commission,
- élaboration d'un compte rendu de la séance et synthèse,
- ratification ou prise de décision si modifications nécessaires.

La délégation de la commission anime la séance et rédige la synthèse avant de la soumettre à la commission pour ratification.

La Maison de quartier participe à la séance (minimum 2 membres du Comité et 2 membres de l'équipe).

Les critères de validation sont au nombre de quatre :

- engagement dans le processus de validation,
- correspond à la définition du Projet Institutionnel,
- présence des valeurs en conformité avec la charte cantonale,
- conformité à la définition de l'animation socioculturelle.

Deux outils ont été élaborés pour une lecture critique du Projet Institutionnel :

- Un premier diagramme et ses fiches de lecture pour visualiser l'investissement des logiques,
- un second diagramme pour questionner les conceptions d'animation à l'œuvre.

Il n'est pas nécessaire de valider notre PI avant de le soumettre à l'AG 2016 pour adoption.

Conclusion

La démarche de rédaction d'un nouveau projet institutionnel, outre le fait de redéfinir nos priorités et de nous faire réfléchir à nos pratiques, à ceci d'intéressant qu'elle permet de créer une nouvelle dynamique entre l'équipe et le Comité.

En effet, pendant plus de seize mois, nous avons travaillé de concert en groupes mixtes et en plénière autour de ce nouveau projet ce qui nous a permis de resserrer les liens, de développer une culture commune et de mieux nous comprendre.